

Europeana : complément d'information

Description

Le lancement d'Europeana fut un succès sans précédent pour la culture, pour l'Europe et pour l'ensemble des acteurs qui ont contribué à sa réalisation.

Durant trois années, en effet, la Commission européenne, le Conseil de l'Union et le Parlement ont collaboré avec les institutions culturelles des États membres pour permettre à ce projet de grande envergure de voir le jour.

Marie-Hélène Descamps, députée européenne PPE-DE, a été rapporteur de ce projet au Parlement européen. Son rapport a reçu le soutien unanime de ses pairs lors d'un premier vote au sein de la commission de la culture et de l'éducation le 15 juillet 2007 puis, lors du vote définitif en session plénière, le 27 septembre 2007.

En adoptant ce rapport à 481 voix sur un total de 510 votants ce jour-là, les députés européens se sont clairement prononcés en faveur de la création d'une bibliothèque numérique commune, réunissant toutes les richesses du patrimoine culturel de l'Europe. Ils ont opté pour une mise en ligne rapide de celle-ci avec, au départ, un accès aux seules œuvres du domaine public. Concernant les contenus sous droits, les députés ont appelé à œuvrer en accord avec les ayants droit et dans le strict respect des droits d'auteur. Europeana reflète toute la diversité culturelle et linguistique de l'Europe et renforce l'expression d'une véritable identité européenne.

Source :

- Marie-Hélène Descamps, 2010 : Vers une bibliothèque numérique européenne.

Catégorie

1. Usages

date créée

20 mars 2009

Auteur

françoise